



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTBRUN-LAURAGAIS

L'an deux mille vingt, le 28 octobre 2020, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Montbrun-Lauragais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent Braak, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 15

Date de convocation : 23/10/2020

Présents : BAQUIE Frédéric, BERNADBEROY Marc, BREFORT André, BIGEONNEAU Didier, BRAAK Laurent, BRUNET Pierre, CAZOTTES Aurélien, CHAMBEU Marine, DO ESPIRITO SANTO Nathalie, DUBORPER Sabrina, FERRIE Nathalie, LEON Olivier, PEGORAROTTO David.

Pouvoirs : BRUNET Pierre à BAQUIE Frédéric, RUMEAU Frédérique à BRAAK Laurent.

Absents : -

M. André Bréfort a été élu secrétaire de séance

Nombre de suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

2020/45 Attribution de compensation du SICOVAL

M. Laurent Braak, Maire, présente le principe et la justification du montant des attributions de compensation entre la commune et le Sicoval, et la nécessité de délibérer pour valider le montant des attributions due par la commune au Sicoval au titre de l'année 2020.

Le produit de la fiscalité perçu par le Sicoval est partiellement reversé aux communes sous forme d'Attribution de Compensation (AC) pour tenir compte des charges et produits rattachés aux compétences transférées. Les recettes fiscales ont été estimées sur l'exercice 2011. Le SICOVAL a délibéré le 10 juillet 2020 pour voter le montant de l'attribution de compensation pour 2020 (délibération S202007013 du conseil communautaire). Les communes doivent voter à leur tour le montant ces attributions.

Le montant des recettes d'AC au titre de l'année 2020 correspondent aux montants d'AC de 2011, d'un montant de 21 052 € desquelles sont retranchés :

- la régularisation des participations des communes du SIVOS, à la charge des communes membres, pour un montant de 3 428 €.
- la retenue relative au service commun d'autorisation du droit des sols, d'un montant de 13 137 €.
- le montant des travaux en voirie, investissement et fonctionnement, qui s'élève à 19 237 €.

Le récapitulatif des attributions de compensation 2020 s'élève à un montant total de 14 750 €.

Monsieur le maire précise qu'une retenue supplémentaire portant sur la gestion des eaux pluviales sera due au Sicoval en 2020 et fera l'objet d'un nouveau vote du conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ces montants tels qu'ils apparaissent dans les documents justificatifs envoyés par le Sicoval et la mairie et d'autoriser le maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

**Pour copie conforme,
Transmis en Préfecture le 3/11/2020
Rendu exécutoire le 3/11/2020
Affiché le 3/11/2020**

Le Maire, Laurent BRAAK

